

**accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF
14'500'000.- pour financer des travaux d'entretien de
revêtements bitumineux, et maintenir la sécurité et la
qualité des routes cantonales**

du 3 mars 2020

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 14'500'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer des travaux d'entretien de revêtements bitumineux, et maintenir la sécurité et la qualité des routes cantonales.

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 20 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 3 mars 2020.

La vice-présidente du Grand Conseil: Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Butera

I. Santucci

Date de publication : 17 mars 2020